

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ETAT EN LOZERE

# Recueil spécial n° 33 /2017

Direction départementale des finances publiques de la Lozère : horaires d'ouverture des services de la DDFIP48 Langogne, St Chély d'Apcher et Marvejols

# Publié le 29 août 2017



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

☑ : Préfecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CEDEX Site internet : <u>www.lozere.gouv.fr</u>
☎ : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23

## SOMMAIRE

# RECUEIL SPECIAL N° 33 /2017 du 29 août 2017

### Direction départementale des finances publiques de la Lozère

Arrêté n° DDFIP48-2017-237-01 du 24 août 2017 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Lozère implantés à Langogne, Saint Chély d'Apcher et Marvejols



#### **PREFET DE LA LOZERE**

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE

#### Arrêté n° DDFIP48-2017-237-01 du 24 août 2017

relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Lozère implantés à Langogne, Saint Chély d'Apcher et Marvejols

#### Le préfet de la Lozère, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ou verture au public des services extérieurs de l'État :

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 m odifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret nº2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux se rvices déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 9 avril 2015 portant nomination de M. Hervé MALHERBE en qualité de Préfet de la Lozère ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015092-0004 du 2 avril 2015 rela tif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de Lozère ;

#### ARRÊTE:

#### Article 1er:

L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2015092-0004 du 2 avril 2015 est modifié comme suit pour ce qui concerne les heures d'ouverture au public des services des centres des finances publiques de Langogne, Saint Chély d'Apcher et Marvejols à compter du lundi 4 septembre 2017 :

		<u>Matinée</u>		<u>Après-midi</u>
•	Le lundi :	9h – 12h	/	fermé au public
•	Le mardi :	9h – 12h	/	13h30 – 16h
•	Le mercredi :	9h – 12h	/	fermé au public
•	Le jeudi :	9h – 12h	/	13h30 – 16h
•	Le vendredi :	9h – 12h	/	fermé au public.

#### Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Mende, le 24 août 2017

**SIGNE** 

Le Préfet, Hervé MALHERBE.